

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 29 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12  
Nombre de présents : 12

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

**Date de la convocation** : 24 mars 2023

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

**Objet de la délibération** : Projet aménagement immobilier Commune de Primarette - annule et remplace la précédente (2023-009)

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mission d'aménagement du foncier communal, parcelle AI 34, d'une superficie de 5 888 m<sup>2</sup>, le 30 janvier dernier, la société EVALLY PROMOTION a présenté un projet. A savoir, un aménagement de cette parcelle en faveur et en partenariat avec un bailleur social qui serait composé :

- d'un bâtiment collectif d'emprise au sol de 650 m<sup>2</sup> environ en R+2 avec 17 logements à définir complété de 3 cellules de 80 m<sup>2</sup> en RDC à usage de commerce ou de service.
- de 8 logements individuels avec garage, en "possible" accession à propriété avec le 1% patronal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents de donner mission à EVALLY PROMOTION pour la réalisation d'une étude concernant ce projet.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 29 mars 2023

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

